
Proclamation du roi, sur un décret de l'assemblée nationale relatif à l'instruction et portant que les rentrées dans les différentes écoles publiques se feront cette année comme à l'ordinaire.

Numéro d'inventaire : 2000.01337

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Imprimerie Royale

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1790

Description : 1 feuille pliée imprimée.

Mesures : hauteur : 247 mm ; largeur : 195 mm

Notes : Décret signé Louis et par le roi La Tour-du-Pin. Décret du 13 octobre 1790, proclamation royale du 19 octobre 1790. Conservation: voir boîte n°2.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : aucune

Niveau : Séquence de niveaux

Autres descriptions : Nombre de pages : 3



PROCLAMATION DU ROI,

Sur un Décret de l'Assemblée Nationale, relatif à l'Instruction, & portant que les Rentrées dans les différentes Écoles publiques, se feront cette année comme à l'ordinaire.

Du 19 Octobre 1790.

VU par le Roi, le Décret dont la teneur suit:

DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
du 13 Octobre 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrète :

1.^o Qu'elle ne s'occupera d'aucune des parties de l'Instruction, jusqu'au moment où le Comité de Constitution,

